



Hors série

Boubou CAMARA - C05 Les Sûreaux, Montreuil.

JEUNES UN PARCOURS D'OBSTACLES ?

SOMMAIRE

4 | JEUNES MAJEURS DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

4 • Placés sous contrat

6 • Grandir sous contrat

8 • Retours d'expérience sur le guide pratique pour l'accompagnement des jeunes majeurs

9 • De la difficulté d'être une jeune femme

10 à 13 | ÉTUDE JEUNES

14 • Jeune & stagiaire, précaire comme les autres

15 | ACCÈS À L'AUTONOMIE

15 • Paroles de commission

16 • De jeune mère à locataire, la galère

17 • Le pari d'un toit

18 | LOGEMENT ET EMPLOI

19 • Se loger ou travailler, l'heure du choix

20 • Un possible emploi

20 • Notes de lecture

21 | LOGEMENT ET SANTÉ

21 • Capital santé

22 | L'ASSOCIATION DU TRIMESTRE : L'ALJT

23 | INTERVIEW VILLE ET AVENIR

24 | CARTOGRAPHIE DES ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT

édito

Pour réaliser ce numéro hors série d'Infolog, Interlogement93 a souhaité rencontrer les jeunes accompagnés par les associations de son réseau. Les photos présentées sont le fruit de cette démarche. Nous tenons à remercier chaleureusement les associations qui ont accueilli le photographe mais surtout, toutes les personnes qui ont accepté d'être photographiées et de figurer dans ce journal.

Ce numéro trouve son origine dans les constats récurrents des difficultés particulières que rencontrent les jeunes de Seine-Saint-Denis, pour toutes les questions relatives à leur insertion, tant scolaire que sociale et professionnelle, et bien plus encore lorsqu'il s'agit d'accéder à un lieu d'hébergement durable et décent ou de devenir locataires de leurs propres logements.

L'étude réalisée par Aurélia Prévost - étudiante en M2 action humanitaire, stagiaire à Interlogement93 en 2012 - à propos des jeunes accompagnés, reçus, hébergés ou utilisateurs des services des associations adhérentes, souligne et démontre qu'il serait opportun de leur porter une attention particulière.

Il ne s'agit pas pour Interlogement93 de faire du « jeunisme » mais de porter des regards croisés sur les situations de ces jeunes. Nous ne vous proposons pas de solutions toutes faites ou miraculeuses dans les pages de ce numéro spécial. Les auteurs se sont attachés à nous faire partager leurs expériences, leurs constats.

Ils soulignent l'intérêt et la pertinence de leurs actions. Ils mettent en évidence les terribles obstacles qui émaillent les parcours d'insertion des personnes accueillies, encore plus difficilement surmontables lorsque ceux-là sont jalonnés de ruptures sociales, familiales ou amicales, autant de freins pour l'accès à leurs droits élémentaires.

Comment devenir citoyen d'un pays qui néglige, voire qui méprise à ce point, le devenir de sa jeunesse ?! Comment ne pas nourrir colère, rejet voire haine à l'égard des institutions d'un pays quand celui-ci ne semble pas prendre en considération les besoins primaires de sa jeune population ?!

Alors que le président de la République élu depuis une année et que le Premier ministre claironnent haut et fort que la formation et l'emploi des jeunes sont « la » priorité pour notre pays, voyons-nous frémir une quelconque embellie pour leur insertion ?

Au sein des associations qui interviennent auprès des moins de 21 ans dans le cadre de la protection de l'enfance, de celles qui accueillent des mères et leurs enfants et de celles de la prévention spécialisée, chacun constate qu'il leur devient de plus

en plus difficile d'accéder à un premier logement tant dans le parc social que privé. Le constat est le même pour l'accès au logement temporaire, aux résidences sociales, à l'hébergement sous toutes ses formes.

Si la bonne santé d'une société se lit au travers de ce qu'elle offre comme perspectives d'intégration, d'insertion, d'études, de formations, d'emploi en un mot d'avenir à sa jeunesse, alors la société française est bien malade !

Comment ne pas évoquer dans ces quelques lignes également le sort qui est réservé aux jeunes Roms, aux jeunes tziganes et aux jeunes issus des pays non intégrés à la communauté européenne ? Pour les Roms et leurs enfants, notre ministre de l'Intérieur ne vient-t-il pas de s'illustrer par ces propos inqualifiables : « *les Roms ne désirent pas s'insérer dans la société française* ». Nous constatons chaque jour le sort honteux qui leur est réservé dans notre pays ! Sont-ils des sous humains qu'ils ne puissent être décemment accueillis, scolarisés, hébergés, soignés ? Quels dangers représenteraient-ils pour la France pour être à ce point stigmatisés, rejetés, maltraités, vilipendés, expulsés.

Quant aux jeunes accueillis mineurs, par l'Aide sociale à l'enfance, s'ils sont étrangers à la zone européenne, combien d'entre eux obtiendront un titre de séjour leur permettant d'étudier, de vivre et de travailler dans ce pays dès leur majorité ? Deviendront-ils alors sans droit, sans voix, sans avenir ? Est-ce ainsi que ce pays se revendique celui des droits de l'homme ?

La liste est malheureusement longue des maltraitances que ce pays inflige à la jeunesse qui devrait être son avenir.

Concerné par le devenir des jeunes étrangers à qui nous devons accueil et protection, concerné par le sinistre bilan que nous pouvons dresser du sort réservé à la jeunesse de ce pays, concerné par son avenir, concerné par le devenir de notre société qui ne prépare pas sa jeunesse à l'intégrer, à la développer, à la structurer, à l'organiser et à conforter la pérennité de ses institutions républicaines laïques et humaines, je m'indigne et je m'inquiète !

Il me semble que, malgré les envolées politiques et politiciennes, malgré les promesses faites mais non tenues, ce pays n'incite pas sa jeunesse à se préparer à prendre le relais de ses aînés. Notre société n'enseigne pas le respect d'autrui, l'humanisme, la solidarité, l'égalité, la fraternité, la liberté, la citoyenneté, la probité morale, la laïcité... Que reste-t-il à partager, le pouvoir, le « fric », la concurrence, l'exploitation de l'homme par l'homme, les inégalités, les dominations des uns sur les autres, le rejet de la différence, l'indifférence à la misère

et à la détresse humaine, la haine et la violence ? Oui je m'inquiète et je m'indigne parce que cela fait tant d'années qu'avec les associations de notre réseau fédératif et celles de protection de l'enfance, nous nous échinons et nous efforçons de tenter de gommer, d'atténuer les méfaits de politiques inadaptées, inattentives voire malveillantes à l'égard des jeunes gens que nous accompagnons et que nous soutenons. Une société qui méprise sa jeunesse est une société qui se prépare à un avenir conflictuel, instable et sans ambition.

Dans nos associations, nous nourrissons de l'ambition envers ces jeunes que nous rencontrons et que nous tentons d'accompagner vers leur devenir et l'avenir de notre pays.

Comment alors nous résigner à constater, inertes, les dégâts organisés par des années de politiques ineptes à l'égard des jeunes ?

Je crois que la jeunesse porte tous les espoirs d'une société mondialement meilleure, alors que les politiques successives me laissent supposer que la jeunesse représente toutes leurs inquiétudes et les risques d'être dépossédés de leurs pouvoirs. Aucune réalité économique ne peut justifier l'absence d'une réelle politique concertée, centrée sur l'avenir de la jeunesse de ce pays.

De la santé prénatale, périnatale en passant par l'Éducation nationale, la formation, l'emploi, l'hébergement, le logement, la protection de l'enfance, la justice des mineurs, l'éducation spécialisée, la culture, le sport, toute la politique en direction de la jeunesse qui vit dans ce pays doit être concentrée sur son épanouissement, son développement et viser la possibilité de prendre le relais de leurs aînés sans distinction d'origine géographique ou sociale, sans discrimination de genre ni de sexe, sans préjugé. Cette jeunesse aujourd'hui mal considérée, maltraitée, méprisée, mal éduquée, mal logée, sous employée deviendra la société des adultes de demain. Comment pourra-t-elle respecter l'héritage que nous lui aurons laissé ?

Comment pourra-t-elle vivre dans une société pacifiée sereine et épanouissante ? N'est-ce pas l'ambition que nous devrions avoir pour elle ?

Nous pouvons espérer que les constats que nous dressons aujourd'hui, si nous savons les faire partager, les faire entendre, les faire constater, serviront à imaginer une autre façon de considérer les jeunes dans ce pays. C'est une partie de notre engagement, faire partager nos constats ; c'est une partie de nos ambitions, faire progresser les droits des plus fragiles et des plus démunis. Les jeunes sont parmi les plus fragiles et les plus démunis des utilisateurs des services des associations de nos réseaux, faisons progresser leurs droits, faisons entendre leurs voix, préparons-nous à leur laisser la place !

Philippe Martel,
président d'Interlogement93



PLACÉS SOUS CONTR

Le contrat jeune majeur mis en place en 1974 lors du passage à la majorité à 18 ans est un dispositif facultatif de l'Aide sociale à l'enfance. Il vise à permettre une insertion aux jeunes jusqu'à leurs 21 ans. À l'aube de ses quarante ans, de plus en plus restreint avec le temps, se pose la question de sa pérennité.

« L'inspectrice, c'est elle qui a les cartes en mains. On lui donne et elle vous les rend, ou pas. » Gwénaëlle, infirmière en formation, exprime le sentiment général des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Elle est l'une des trois jeunes majeurs des services de suite de l'AEF et des Gavroches suivis par la réalisatrice Carole Tresca dans le documentaire « Grandir sous contrat » tourné en 2003 pour France 5.

« L'objectif du film, explique Carole Tresca au micro de l'émission « Le Trottoir d'à côté », c'était de montrer que ce sont des jeunes volontaires qui ont envie de s'en sortir mais qui ne le peuvent pas tous seuls, comme n'importe quels jeunes en définitive. »

En effet, l'article L112-3 du Code de l'action sociale et des familles précise que les interventions de la protection de l'enfance « peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. » L'aide apportée peut consister à un soutien financier, juridique, éducatif et/ou psychologique et peut être assorti d'un hébergement.

Dans son dernier rapport remis en 2011, l'ONED recense au 31 décembre 2009 21 000 jeunes majeurs pris en charge sur la France entière, soit 8,5% des 18-21 ans.



AT

Amro EL SAMAH
COS Les Sureaux,
Montreuil.

DE LA SOLIDARITÉ A LA RESPONSABILITÉ

Ce contrat est né de la loi du 5 juillet 1974 fixant à 18 ans l'âge légal de la majorité. Pour pallier le vide juridique concernant les jeunes placés de 18 à 21 ans qui ne bénéficiaient plus de fait de la protection de l'Etat, deux décrets sont alors promulgués en 1975. Ils permettent aux majeurs « éprouvant de graves difficultés d'insertion sociale faute de ressources et d'un soutien familial suffisant » de demander au juge des enfants, et aujourd'hui à l'inspecteur du groupement de la commune d'origine, une prolongation ou une nouvelle action éducative.

Près de quarante ans après l'abaissement de la majorité, ces contrats facultatifs tendent à s'amenuiser au regard des finances des départements. Mais peut-être aussi face aux évolutions du regard porté sur les individus : une responsabilisation de plus en plus importante des usagers et une désaffection des pouvoirs publics de leur devoir d'assistance au nom de la lutte contre l'assistanat et pour le primat du droit commun. Pour le psychologue Dominique Desplechin de la radio associative « Le Trottoir d'à Côté », ce contrat s'inscrit dans la logique du « passage d'un principe de solidarité de la société envers ses membres à un principe de responsabilisation des membres envers la société ». Le contrat jeune majeur est ainsi présenté comme une chance et les jeunes qui en bénéficient comme des privilégiés et donc forcément redevables de cette aide.

Dans ce contexte, le livre de Nathalie Guimard chef de service dans un service jeune majeurs et Juliette Petit-Gats, formatrice à l'INFA, « *Le contrat jeune majeur, un temps négocié* » vient rappeler la nécessité impérieuse de conserver cet outil d'équité sociale alors même que l'inscription dans la vie d'adulte devient un processus de plus en plus long et complexe.

UNE DIMENSION INSERTION ET UNE DIMENSION RELATION

Ces jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance sont marqués à double titre dans un processus paradoxal : ils sont plus vulnérables du fait de leurs problématiques et pourtant ils doivent devenir des citoyens responsables et autonomes plus vite que les autres.

Plusieurs problèmes viennent se rajouter. Du fait de la vocation d'insertion du contrat et pour des raisons liées à la subjectivité des acteurs, de fait ce dispositif tend à être proposé prioritairement aux jeunes les moins en difficulté, ceux qui ont le plus de supports aidants ou ont de meilleures capacités de négociation. Les auteurs du livre ont défini quatre types de comportements face au contrat qui vont influencer sa conclusion, prenant en compte la dimension insertion et la dimension relation : de « Idéale » avec une bonne conjonction des deux à « Discreditante » pour ceux qui cumulent échec et refus du lien. « *Les professionnels sont d'autant plus*

enclins à soutenir le projet d'aide que le jeune existe positivement dans ce lien. Ce dernier prend des formes multiples qui mettent la subjectivité des professionnels à rude épreuve », expliquent-elles dans le cadre de l'émission¹.

Mais alors, que faire avec les jeunes qui ont des difficultés à mener un travail réflexif ou qui vivent la relation difficilement ? « *Les éducateurs se sentent isolés par rapport aux évaluations qu'ils peuvent faire : comment j'évalue que la personne est suffisamment dans une démarche d'insertion et qu'elle donne de la contrepartie en terme de lien ?* ». Et ce, d'autant plus dans un contexte où il n'y a plus de place pour tout le monde et où il va falloir choisir alors que le manque de dispositifs pour la jeunesse est flagrant. Ainsi se posent les enjeux de l'évaluation d'un tel dispositif avec un risque de recherche d'efficacité ou de pertinence là où parfois se joue des enjeux de relations. « *Aujourd'hui le contrat jeune majeur entre dans une logique plus générale qui a présidé au RSA, celui de l'activation de l'individu* », constatent les auteurs. Les professionnels sont bien pris dans deux logiques de contrats jeunes majeurs, une logique émancipatrice et une logique protectrice : trois ans d'action éducative pour acquérir un emploi, un logement et une autonomie ou pour d'autres (seulement?) l'acquisition d'éléments d'autonomie psychique nécessaires pour devenir adulte. Nathalie Guimard et Juliette Petit-Gats posent alors la question : « *Le contrat jeune majeur s'inscrit-il dans une forme de suppléance ?* »

Marc Noël

MECS Les Gavroches, association Devenir

NOTES

« *Le contrat jeune majeur, un temps négocié* » Nathalie Guimard et Juliette Petit-Gats, Éditions L'Harmattan, 2011.

1/ Le 18 octobre 2012, cf. : www.etsup.com/le-trottoir-d-a-cote



Émission de la radio web *Le trottoir d'à côté* - © Caroline Drouin

« *Le Trottoir d'à côté* »¹ a recueilli les impressions des jeunes des Gavroches suite à la diffusion du documentaire « *Grandir sous contrat* ». Ils expriment leurs sentiments face à la pression subie et à une certaine dénégation, ainsi que leurs inquiétudes quant à la réussite de leur insertion au moment du couperet fatidique des 21 ans.

GRANDIR

« *En fait, on ne se rend réellement compte*

Comme à leurs habitudes, les tables et les chaises de la salle de réunion du Service de suite les Gavroches sont empilées pour créer de l'espace. Ce soir, il ne s'agit pas de la fête de Noël, ni d'une rencontre avec le planning familial, ni d'une séance de restitution d'un atelier d'écriture. Le conseil de la vie sociale de ce service de l'association Devenir, accompagnant trente-sept jeunes de 16 à 21 ans en appartements partagés et studios autonomes, a organisé la projection du documentaire « *Grandir sous contrat* »². Elle est suivie d'une émission de la radio associative « *Le Trottoir d'à côté* » qui sera diffusée sur Internet. L'enregistrement en impressionne plus d'un avec ses casques, ses micros, sa table de montage et le silence requis. Elle rassemble autour des deux animateurs, Hervé Laud, directeur adjoint de ce service et Aude Giraud-Morel, étudiante à l'ETSUP, la réalisatrice Carole Tresca et deux jeunes sortis depuis plusieurs années, Constantin, 26 ans et Paul, bientôt 30 ans. À leurs côtés, trois jeunes actuellement suivis en appartements, Claire, Sylvestre et Danut.

Paul et Constantin, vous qui avez aujourd'hui bien plus de 21 ans, comment avez-vous traversé cette idée de « grandir sous contrat » ?

Paul : On se pose les mêmes questions que les protagonistes du film : le couperet à 21 ans, comment le préparer. On n'a pas les mêmes choix au départ en termes d'études, de perspectives et d'objectifs : on doit avoir la barrière des 21 ans en tête et faire nos choix en conséquence. On vit un peu cette situation comme une injustice : voilà je ne peux pas envisager la même carrière que d'autres. Maintenant, le fait qu'il y ait des organismes et des associations qui puissent accompagner les jeunes améliorent nos chances de réussite dans la mesure où matériellement on arrive à s'en sortir, à monter un projet. Et après c'est la chance, les opportunités, les rencontres que l'on fait dans cette phase de transition un peu complexe qui détermine un peu la suite.

La rencontre avec l'inspectrice de l'ASE est un moment important. Quels souvenirs en avez-vous gardé ?

Constantin : Ça c'est passé plutôt bien. L'inspectrice de l'ASE m'a soutenu. Je n'ai pas eu de difficultés comme certains. Mais, ce n'est pas un moment facile, la relation n'est pas spontanée, il faut préparer le rendez-vous.

SOUS CONTRAT

de notre situation que lorsque l'on arrive à notre sortie. »

Paul : C'est vrai que c'est un moment stressant parce qu'on sait qu'à tout moment tout peut s'arrêter. Mais lorsqu'on a bien construit son projet, qu'on sait qu'il est défendable et qu'on s'est préparé à la rencontre avec les éducateurs, ça se passe en général en douceur.

Et pour vous, qui êtes encore suivis, Claire et Sylvestre ?

Claire : Le contrat jeune majeur, c'est beaucoup de choses, beaucoup de rappels à l'ordre. On a chacun son passé, on a chacun une galère, ce n'est pas toujours facile à gérer même si ça m'a fait comprendre qu'on peut aussi s'en sortir.

Sylvestre : Il faut vraiment être sûr de son projet, pour au final ne pas aller sur une autre voie, ensuite hésiter, parce que je me dis, c'est vraiment à 21 ans que tout est fini. Il faut vraiment avoir envisagé l'avenir bien avant et être sûr d'avoir un autre logement, de pouvoir se débrouiller tout seul et être vraiment autonome, quoi.

Ça c'est une injonction du contrat, mais est-ce qu'à 18-19 ans, on est sûr de ce que l'on veut faire ?

Sylvestre : Mmm, oui, c'est possible. Mais après, on est jeune : on est sûr de vouloir faire un truc et le lendemain on dit non : finalement ça ne me plaît pas tellement. Je vais peut-être envisager ça ou ça. Donc on touche un peu à tout et c'est dur de se décider justement.

On entend beaucoup les mots d'autonomie, d'objectifs, est-ce que ces mots ont un sens pour vous ?

Claire : À vrai dire quand même. Ça nous demande beaucoup d'engagements dans un premier temps et concernant l'autonomie, on a beaucoup de choses à gérer à la fois entre la scolarité, le monde professionnel et les émotions, etc. Moi, je n'ai pas toujours le temps pour mes amis et même pour ma famille, prise entre tous les aspects quotidiens et toutes les démarches à effectuer. En même temps, c'est une chance inouïe. Et cela donne de l'espoir car on peut tous avoir une chance de s'en sortir dans la vie. Il y a des jeunes autour de moi qui ont des difficultés de jeunes mais est-ce qu'ils savent vraiment ce que je vis, moi. Eux, ils ont une vie plus paisible. Quand on leur raconte, ils sont stupéfaits parce que personne ne réalise notre situation.

Est-ce que vous parlez de la prise en charge « jeune majeur » à vos amis ?

Sylvestre : Eh bien justement, certains sont compréhensifs, d'autres ont des clichés. Il faut montrer le contraire : nous ne sommes pas des cas sociaux, des bandits ou des voleurs. Il faut montrer qu'on a de l'ambition et qu'on veut réussir.

Est-ce que vous considérez le contrat jeune majeur comme une aide ou comme une contrainte ?

Claire : Moi, je considère ça plutôt comme une aide. J'ai eu mon contrat jeune majeur pour un an et je suis encore lycéenne et ça me permet de pouvoir bien terminer ma dernière année et après de rechercher un travail ou au pire une formation en alternance. Ça me donne un temps important même si je trouve que ce temps s'écoule un peu plus rapidement que je ne le pensais (*rires*).

Vous qui êtes majeurs, comment arrivez-vous à concilier votre plein droit de vivre votre vie comme vous le souhaitez avec l'obligation de tenir compte de la prise en charge ?

Claire : (*en riant*) Il faut avoir une certaine forme de méthodologie, je dirais, parce que il faut savoir psychologiquement gérer ces deux modes de vie, complètement différents, du coup c'est un peu difficile.

Danut : Quand on a 18 ans et qu'on est pris en charge, on ne se rend pas vraiment compte qu'on est adulte et qu'on doit commencer à envisager notre avenir. Comme on vit au lycée avec les jeunes qui sont de notre âge et qui ont encore leur famille, on vit un peu comme eux, on est un peu insouciant. En fait, on ne se rend compte réellement de notre situation que lorsque l'on arrive à notre sortie. Les éducateurs, ils sont là pour nous dire de chercher du travail, de faire des économies, de passer notre permis et ça tout seul, on ne peut pas s'en rendre compte.

Pour conclure, qu'est-ce que vous souhaitez dire à ceux qui signeront bientôt leur premier contrat ?

Sylvestre : Leur dire que peut-être, ils auront la chance d'obtenir leur contrat jeune majeur, qu'ils se diront que c'est la belle vie, qu'ils en ont jusqu'à leurs 21 ans, etc. Leur dire de se bouger dès qu'ils ont signé, pour ne pas se poser de questions en cours de route.

Marc Noël

NOTES

- 1/ Radio associative, en partenariat avec l'ETSUP - www.etsup.com/le-trottoir-d-a-cote
- 2/ Carole Tresca, 2003, 52 minutes, Point fixe Productions.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

sur le Guide pratique pour l'accompagnement des jeunes majeurs



Depuis de nombreuses années les associations engagées auprès des publics issus de la protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis et les différents partenaires qui les accompagnent et/ou interviennent auprès d'eux (mineurs et majeurs) attirent l'attention de la direction de l'Enfance et de la Famille (DEF) sur des dysfonctionnements multiples et préjudiciables.

Ceux-ci mettent à mal l'équité des prises en charges assurées par le service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : décisions unilatérales, inégalité dans le traitement des situations, jeunes en situation de surendettement, axes de santé non travaillés.

Forts de ces constats, le Conseil général et la DEF organisent deux journées, les 25 janvier et 17 mars 2011, consacrées à la prise en charge des grands adolescents et des jeunes majeurs, répondant ainsi au schéma départemental 2010-2014 qui souligne la nécessité de renforcer le travail en réseau et la mobilisation du droit commun pour la préparation à l'autonomie et l'insertion.

Pendant plus d'un an, un comité technique réunissant des représentants de l'ASE, de la DPAS, des lieux d'accueil associatifs, de la PMI, des missions locales, de l'Éducation nationale, travaille à l'évolution et la structuration des écrits pour produire, in fine, le *Guide pratique pour l'accompagnement des jeunes majeurs* daté du 30 mars 2012, officiellement mis en circulation le 19 octobre 2012.

Quelques mois après, qu'en est-il des relations entre partenaires, usagers et service de l'ASE ? Nous nous appuyons sur les remarques de deux associations Essor 93 et Métabole.

En ce qui concerne Essor 93 nous ne pouvons que souligner l'absence d'impact sur :

- la mise en place de synthèse avant la sortie du service de l'ASE ;
- la mise en place d'un relais ASE/DPAS ;
- la mise en place des bilans « de contrat jeune majeur » ;

- la prise en considération irrégulière de la situation spécifique de l'utilisateur ;
- les jeunes perturbateurs paient encore trop souvent leurs erreurs de parcours.

En ce qui concerne l'association Métabole, le bilan est plutôt positif :

★ Du côté de Métabole

- mise en place de la fiche « partenaires » recensant l'ensemble des partenaires mobilisés pour chaque situation, à joindre à nos comptes rendus ;
- une meilleure articulation des comptes rendus autour des indicateurs d'autonomisation ;
- les bilans des contrats jeunes majeurs : élaboration systématique d'un « compte-rendu de fin de prise en charge » retraçant le parcours du jeune au sein de l'établissement.

★ Du côté de l'ASE

- la prise en considération de l'ensemble des éléments par les inspecteurs pour évaluer l'autonomisation des jeunes (cf. le guide) : non seulement les éléments sociaux et professionnels, mais aussi la fragilité psychosociale, le réseau relationnel, la restauration des liens familiaux, etc.
- la meilleure prise en compte de la situation spécifique de chaque jeune ;
- la meilleure compréhension des erreurs de parcours.

Nous constatons que n'ont pas été mis en place de façon systématique :

- les synthèses, annuelles a minima, auxquelles sont conviés tous les partenaires. Notons, qu'il appartient au lieu d'accueil de les solliciter ;
- un bilan du contrat jeune majeur, hors notre propre bilan ;
- un relais ASE/DPAS.

Du point de vue de Métabole, ce document constitue une indéniable avancée. Il est d'ores et déjà une référence, tant auprès des jeunes accueillis que des équipes, et dans les relations avec l'ASE.

C'est un document récent qui nécessite d'être investi par les structures d'accueil et par les professionnels de l'ASE, afin que les pratiques des uns et des autres soient modifiées en conséquence. La mobilisation de tous les acteurs nous semble une condition sine qua non pour que ce document vive et constitue une base de travail commune.

COMPTE-RENDU DE :

Jean-Claude Corazza,
directeur général adjoint, Essor 93

Xavier Florent,
directeur général de Métabole

DE LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE UNE JEUNE FEMME



Lydie et Leevan
TOUKOUYOU,
Toit Accueil Vie,
Montreuil

Les quelques réflexions qui suivent sont issues d'un échange avec l'équipe éducative qui accompagne des jeunes femmes confiées à l'association d'entraide francilienne (AEF) 93/94

Même si la prostitution n'épargne pas les jeunes garçons, certaines jeunes femmes sont une proie facile. La recherche affective est telle qu'elles se protègent très mal et se mettent en danger. Pour d'autres, le passage au service appartement va permettre un renforcement de la construction identitaire et elles vont vivre, ou vivront, une relation amoureuse stable en tenant à leur indépendance.

La grossesse, même si ce moment concerne aussi les garçons, en réalité

beaucoup de jeunes femmes sont seules à le vivre. Les éducateurs constatent globalement que, malgré leurs craintes liées à la fragilité, à la jeunesse, à l'histoire personnelle difficile, violente, ces jeunes mères assurent plutôt bien leur nouveau statut. En revanche dans la majorité des cas, la précarité de leur situation financière ne permet pas d'envisager une autonomie *a priori*.

Le manque criant de places en foyer maternel est renforcé par de nouvelles contraintes administratives : plus de contacts et d'admissions directes sont un sujet de préoccupation.

Que l'on soit garçon ou fille, il semble que les sorties de nos services soient beaucoup moins sécurisées qu'il y a quelques années. L'accès au logement est plus difficile, les critères des foyers de jeunes travailleurs et résidences sociales se rapprochent des exigences requises pour un logement de droit commun. Les « petits

boulots » sont plus difficilement accessibles, occupés par d'autres jeunes sur diplômés pour l'emploi.

L'obtention de titres de séjour nécessite de plus en plus le soutien d'avocats pour freiner la tendance d'interprétation de la loi variant selon l'interlocuteur.

Quelques mots enfin sur *Le guide pratique pour l'accompagnement des jeunes majeurs*, fruit du travail conjoint de plusieurs institutions et associations : cet écrit a l'avantage de mettre en évidence le droit des jeunes majeurs. Il fait référence à juste titre à plusieurs reprises, à l'importance du respect du temps psychique. Ce document approuvé par le président du Conseil général doit être opposable en cas d'écart de pratique et devrait être connu de tous les partenaires concernés.

Martine Romain,
directrice AEF 93/94

ÉTUDE “ JEUNES ”

Premières victimes de la crise économique, les jeunes sont de plus en plus tôt confrontés à de multiples difficultés sociales, professionnelles, financières... Plus de 20% des jeunes de 18 à 24 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté en France, soit avec un revenu inférieur à 964 €. Malgré la vulnérabilité de leur situation (insertion professionnelle et insertion par le logement) les jeunes adultes sont exclus de tous minima sociaux.

Cette réalité rend difficile, pour une partie d'entre eux, la construction des bases de leur avenir.

Pour les jeunes qui ne peuvent pas ou plus compter sur leur réseau familial ou amical, la débrouille est alors leur mode de survie. Ainsi, plusieurs milliers de jeunes en Seine-Saint-Denis connaissent-ils déjà la galère de ne pas avoir leur "chez soi". Ils sont hébergés de manière précaire chez des tiers, dans des squats, appartements insalubres, foyers, abris de fortune ou encore dorment à la rue.

Les jeunes de moins de 25 ans, la génération de demain, constituent une part non négligeable des **bénéficiaires du 115, du SiAO et des associations** adhérentes au réseau Interlogement93. À travers ses activités et celles de ses membres, Interlogement93 s'est interrogée sur les besoins de mise à l'abri, d'hébergement et d'accès au logement des publics jeunes séquano-dionysiens et a souhaité leur consacrer une étude fin 2012, portée par une étudiante en master 2 Action humanitaire.

Accentuer nos efforts d'interventions auprès de ce public nous paraît être un **investissement pour l'avenir** de ces jeunes, et de notre territoire. Nous espérons qu'en concentrant nos efforts sur leur insertion durable, ils ne recroiseront pas les acteurs du champ de l'hébergement et de l'exclusion sociale.

L'étude a permis de dégager plusieurs axes de réflexion.

REGARD : jeunes en danger de rue (les demandes au 115)

2 006 jeunes de 18 à 24 ans ont fait appel au 115 en Seine-Saint-Denis en 2011, de quoi s'interro-

Extraits de l'étude réalisée de juillet à décembre 2012, pour IL93, par Aurélia Prévost, étudiante en master 2 Action humanitaire.

ger sérieusement sur la politique d'insertion des jeunes. Parmi eux, 1 269 jeunes n'étaient pas connus du 115 (les « primo demandeurs ») soit 63% de l'échantillon total, signifiant que 37 % étaient déjà connus en 2010 et n'ont donc pas réussi à trouver une solution entre 2010 et 2011.

En 2011, les jeunes âgés de 18 à 24 ans représentent 16% des personnes ayant sollicité le 115.

La répartition des jeunes selon l'âge est relativement équilibrée, avec un plus faible pourcentage pour les jeunes de 18 ans. 53% des jeunes ayant fait appel au 115 ont tout de même entre 18 et 21 ans.

82% des jeunes sont en situation régulière au regard du droit au séjour : ils sont français, ressortissants de l'Union européenne ou ayant un titre de séjour.

56% des jeunes déclarent ne pas avoir de ressource, contre 49% pour l'ensemble de la population tous âges confondus.

23% des jeunes touchent des allocations (AAH, RSA, Allocations familiales, Assedic, ATA) au moment de la demande. 12% des jeunes déclarent avoir un salaire. Moins de 5% suivent une formation rémunérée.

33% des jeunes n'ont pas de suivi social au moment de la demande. 45% sont suivis par les services sociaux polyvalents du Conseil général et 11% par une mission locale. Ils sont peu nombreux (0 à 1%) à être suivis par les accueils de jour, la CAF ou les assistantes sociales scolaires.

• **Famille F.**

- Contact de l'AS de Madame pour demande de solution. Madame vivait avec son enfant chez les parents. Un conflit latent a éclaté hier soir, avec violences physiques, et au vu de l'heure tardive, Madame est aussitôt partie à l'hôtel, qu'elle a financé elle-même. Madame s'est présentée dès la première heure au service social. Aucune possibilité de retour au domicile parental. Madame est séparée du père de l'enfant, aucun réseau amical, elle est actuellement en formation. [...] Contact de Madame, en attente d'un foyer pour jeunes mères, Madame cherche du travail, elle est enceinte de trois mois (pas de projet de vie commune avec le père de l'enfant).



Edwina MIATH, COS Les Sureaux, Montreuil.

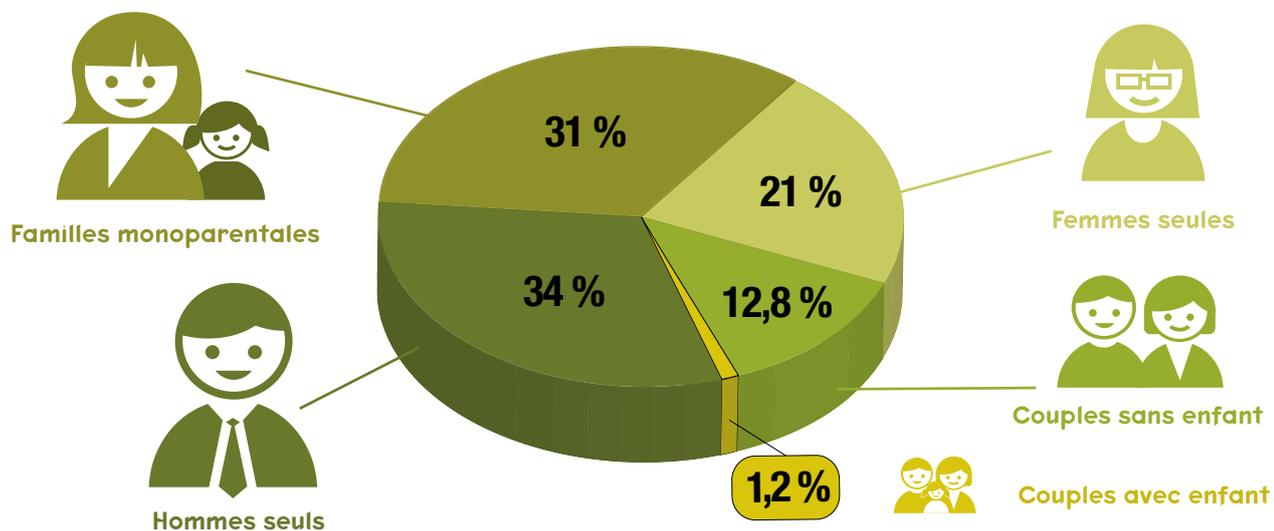
- **Monsieur G.**
- En situation d'errance depuis plus de deux ans -
- Contact de M. pour une prise en charge. M., à 18
- ans, vivait chez ses parents ; son père, avec lequel
- il est en conflit, lui a demandé de partir. Depuis
- trois ans, M. est dépanné par des amis en Seine-
- Saint-Denis. Il a fait quelques petits jobs mais rien
- de durable. M. est suivi par la mission locale et le
- service social de sa ville. L'assistante sociale m'in-
- forme avoir contacté la structure X pour une place
- durable (car M. est épuisé) mais pas de réponse.
- Pas de solution lors de l'appel. S'il rappelle, merci
- d'envisager hôtel jeune si possible [...] orientation
- hôtel [...] orientation vers structure.

4% des jeunes, soit 80 personnes, vivent de manière permanente à la rue ou dans des abris de fortune.

REGARD : jeunes en demande d'hébergement (les demandes au SiAO 93)

271 jeunes de 18 à 24 ans ont fait une demande d'hébergement/logement au SiAO93 en 2011, soit 20% du total des demandes.

COMPOSITION FAMILIALE DU DEMANDEUR



L'hébergement chez un tiers concerne

21% des jeunes, c'est le mode d'habitat le plus répandu pour les personnes isolées, mais il n'exclut pas 12% des familles monoparentales hébergées chez des tiers (familiaux ou amicaux). Le mode de vie qu'offre ce type d'habitat est très variable d'une situation à une autre, mais reste à 100% des modes de vie précaires.

17.34 % mentionnent un parcours ASE (Aide sociale à l'enfance).

Malgré leur jeune âge, certaines de ces femmes ont déjà un parcours de longues années d'instabilité.

- **Madame K**, 24 ans, a un parcours complexe et chaotique : elle vit depuis plusieurs années dans des conditions d'hébergement précaires et instables ; elle a successivement connu la vie en squat, l'hébergement par des tiers, la rue, la prise en charge par le 115 puis la cohabitation dans une structure d'hébergement.

Un public spécifique ?

La question de la spécificité des publics jeunes ne fait pas l'unanimité des personnes interviewées.

Les jeunes ne représentent pas un public homogène qui nécessiterait une prise en charge particulière. Les difficultés rencontrées par les jeunes se retrouvent globalement chez les autres publics accueillis, à la différence que certaines difficultés sont accentuées du fait de leur âge.

Si des caractéristiques propres existent chez les publics jeunes en rupture d'hébergement, celles-ci se manifestent essentiellement dans leur compor-

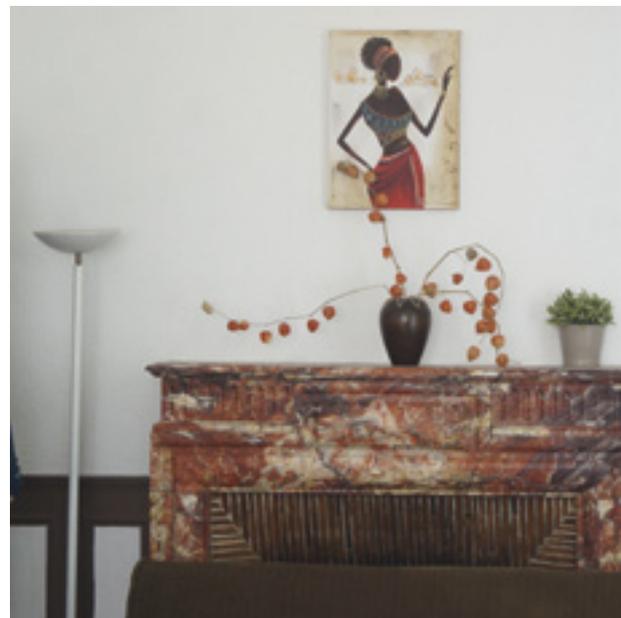


tement quotidien et le rapport qu'ils entretiennent avec l'accompagnement social. Nous verrons certains éléments qui sont considérés comme spécifiques aux jeunes. Nous garderons les expressions des professionnels interrogés.

La première évidence est de rappeler la difficulté plus importante des jeunes à accéder au marché de l'emploi. De plus, ils se sentent discriminés à l'embauche et ont une représentation négative de leurs compétences.

Par ailleurs, la jeunesse nous a été présentée comme une période d'apprentissage, de fragilité, d'incertitude, de transition et d'instabilité émotionnelle. Concernant les jeunes adultes hébergés en structure, les professionnels se sentent face à des « problématiques d'adolescents ». Au quotidien, cela se traduit par une difficulté de la part des jeunes à s'engager, une irrégularité dans leurs

Lieu de vie - AEF 93/94, Montreuil



TÉMOIGNAGES

Dans le quotidien, ça se concrétise comment l'autonomie ?

« L'autonomie c'est gérer son budget à la fin du mois pour pas se retrouver sans rien, gérer son loyer, les titres de transport... »

« L'autonomie c'est un droit civique, il faut se lever le matin, aller au boulot, attendre sa paye à la fin du mois et régler tout ce qu'il faut... C'est un train de vie. »



démarches et une mauvaise gestion de leur budget... Les jeunes accueillis auraient un réel problème de confiance en eux et seraient en demande de reconnaissance. Paradoxalement, ils seraient fiers et méfiants à l'égard des adultes et des institutions. "Ils testent les limites et mordent les personnes qui veulent les aider..."

L'autonomie et l'indépendance sont des mots clés de la prise en charge des jeunes adultes car c'est ce à quoi ils aspirent... Ils veulent être autonomes et indépendants, alors que les professionnels parlent d'immaturité, de fuite des responsabilités, de mises en échec répétitives...

La logique d'immédiateté a été systématiquement mentionnée lors de nos entretiens : les jeunes veulent accéder directement à un logement autonome et à un travail, mais ils vivent au jour le jour, manquent d'anticipation, souhaitent une réponse

« sur le champ » à leur demande et ont peur de se projeter... « Ils veulent tout et tout de suite ».

Comme nous l'avons déjà souligné, l'exposition forte des jeunes aux conduites à risque est aussi emblématique de leur jeunesse et de leur perte de repères. Si ces pratiques dangereuses ne sont pas une particularité des jeunes, ces derniers sont tout de même davantage touchés : « Comparé à la population générale (baromètre santé 2005), les jeunes de 18 à 25 ans sans logement personnel consomment plus d'alcool, de cannabis, et d'autres drogues (cocaïne, poppers...) ». De même, les souffrances psychiques ne sont pas exclusives aux jeunes, mais l'âge de l'adolescence ou post-adolescence peut être le moment où des maladies psychiatriques se révèlent.

D'après l'étude d'Aurélia Prévost

Lieux de vie
AEF 93/94,
Montreuil



TÉMOIGNAGES

Qu'est pour vous l'autonomie ?

« Pour moi c'est de ne plus dépendre d'un système ou de qui que ce soit. C'est se suffire, se contenter de ce qu'on a pour vivre, sans pour autant demander la main à qui que ce soit. »

« L'autonomie c'est travailler, avoir un salaire à la fin du mois, se suffire comme on dit... »

« C'est être capable de se gérer soi-même, de payer son loyer, ses factures, de s'en sortir entre guillemets dans la vie quoi... On sera toujours dépendant de quelqu'un ou d'un quelconque organisme, parce qu'on est dans le système quoi, ne serait-ce que pour aller faire ses courses, on va à Carrefour, on va pas dans le jardin derrière la maison... »

« Pour moi l'autonomie ce n'est pas seulement payer son loyer, on peut être au chômage et être autonome... »

« L'autonomie c'est savoir faire la part des choses... »



JEUNE & STAGIAIRE, PRÉCAIRE COMME LES AUTRES

Éducateur en CHRS «familial», à quel moment j'accompagne des jeunes ? Des enfants, des parents, les enfants et leurs parents oui, mais des jeunes ? En tout cas cette catégorie de jeunes dont nous vous parlons tout au long de cet Infolog, vraisemblablement pas. Et pourtant, des jeunes, j'en accompagne tous les jours et vous aussi. Même si, comme moi, vous n'êtes pas travailleur social dans une structure qui accueille un public dit jeune. Regardez dans vos institutions, et vous en découvrirez qui peuvent aussi être en grandes difficultés sociales, financières, familiales, etc. Ce jeune-là, on ne l'appelle pas usager, résidant ou bénéficiaire, mais stagiaire. Je souhaitais profiter de ces quelques lignes pour vous rappeler que ces dernières années, un grand nombre d'écoles de travailleurs sociaux, ont ouvert à la demande des étudiants, des services sociaux

pour répondre à leurs propres besoins. Les maux qui touchent notre société concernent aussi les travailleurs sociaux en devenir que sont les stagiaires. L'accès au logement ? Vous en connaissez tous la complexité, une bourse, un financement, Pôle emploi ? Imaginez le parcours du combattant, un stage : le fameux stage, et long de préférence, donc rémunéré, une vraie gageure.

Ces quelques mots pour que nous soyons tous vigilants quant à l'accompagnement de ces jeunes, un peu particuliers, qui souvent remettent en question nos pratiques, et qui nous rappellent quand nous l'oublions, le plaisir d'exercer ce métier et celui de le transmettre.

GH, membre du réseau IL93

Émission de la radio web
Le trottoir d'à côté
© Caroline Drouin

DAROLE

DE COMMISSION

Quels freins entravent l'accès à l'autonomie, pour les jeunes du 93 ?

Qu'est-ce que la jeunesse ? Le sociologue Pierre Bourdieu dit que la jeunesse n'est qu'un mot et qu'elle recouvre des réalités très diverses pour des personnes du même âge mais de milieux sociaux différents. Nous parlerons ici des jeunes qu'accompagnent les membres de la commission, qui rencontrent des difficultés d'hébergement et/ou des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Qu'est-ce que l'autonomie ? Comme le dit le mot d'origine grecque, un individu peut être reconnu comme socialement autonome lorsque dans les fonctions sociales qu'il occupe, il est en mesure de se gouverner lui-même (*auto*) de se donner à lui-même sa propre loi (*nomos*).

Il semble nécessaire de faire le parallèle entre les perspectives qu'offre la société actuelle et l'injonction implicite faite aux jeunes de s'inscrire dans celle-ci. En effet, vient se poser la question de la place que la société actuelle donne au public jeune. Actuellement la population 18-25 ans connaît un fort taux de chômage¹, l'offre de formation n'est pas à la hauteur des besoins et les perspectives d'accéder à un logement de droit commun s'amenuisent. Ces constats peuvent décourager les jeunes dans leur accès à l'autonomie, mais ils doivent au contraire continuer à se battre encore plus pour s'insérer dans une société qui, de prime abord, peut leur sembler hostile.

Nos associations ont toutes les mêmes axes de travail ayant pour finalité l'accès à l'autonomie : la santé, l'emploi, le logement, la gestion du budget, les démarches administratives. Mais l'autonomie se résume-t-elle à cela ? Les jeunes que nous accompagnons font face à des obstacles, ceux imposés par la société et ceux qu'ils s'imposent à eux mêmes. Il s'agit pour les professionnels de réaliser, dans

un premier temps, un travail de déconstruction des représentations du monde du travail pour les conduire progressivement vers la prise en compte des réalités, aussi dures soient-elles. Dans ce contexte tendu, le travailleur social a pour mission d'amener le jeune à construire son indépendance. Ce passage est souvent vécu comme violent, car il demande un changement de regard et de positionnement.

Une autre tendance est de s'inscrire plus dans un comportement de consommateur que d'acteur de son propre parcours. Ce phénomène est accentué chez les jeunes ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance.

Par ailleurs, la majorité de ces jeunes ont des parcours de vie empreints de rupture, de répétition d'échecs, venant entraver l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes et mettre à mal la confiance en leur réussite. Il est impératif d'aider les jeunes à mieux se connaître, à travailler l'estime de soi. Retrouver la confiance en soi est un acquis qui leur permettra d'être armés pour la poursuite de leur parcours. Grâce à cela, ils parviennent à faire évoluer positivement leurs relations avec l'autre, notamment avec les employeurs et les interlocuteurs des différentes institutions. Notre travail est de les aider à aller au-delà du discours « *je suis victime et je resterai victime* ». Nous les aidons à sortir de la fatalité, à accepter que les choses ne viennent pas tout de suite. Trouver un emploi ou un logement peut être éphémère s'ils ne sont pas prêts. Chaque jeune accompagné dispose d'un capital, d'une force, notre rôle est de l'amener à devenir acteur de son avenir.

Pour favoriser l'accès à l'autonomie et s'inscrire dans l'accompagnement social que nous lui proposons, le jeune doit accepter de faire le deuil de « la famille idéale » ou « la société idéale », de retrouver la confiance en lui, bien souvent entamée au fil de ses expériences passées.

Commission pour le logement des jeunes d'ÎL93

^{1/} Selon l'Insee, le chômage est en progression en Île-de-France et plus précisément en Seine-Saint-Denis (12,7%). Le nombre de demandeurs d'emploi atteint un niveau record début 2013, il est particulièrement élevé chez les jeunes.



DE JEUNE MÈRE À LOCATAIRE LA GALÈRE

Sortir d'un centre maternel pour aller vers le logement autonome, quête du Saint-Graal ou parcours du combattant ?

La *Chrysalide* accueille les jeunes mères âgées de 18 à 25 ans, avec leurs enfants, pour des séjours de deux ans et demi en moyenne. Pendant cette étape de leur vie, elles bénéficient d'un accompagnement social global, d'un logement et d'une place au sein de notre crèche familiale. Pour pouvoir sortir de notre établissement et se lancer dans la « vraie vie », elles doivent rassembler un certain nombre de conditions : être capable d'organiser leur budget, obtenir un emploi, savoir habiter un logement et enfin trouver ce fameux logement !

Une fois ce Saint-Graal atteint, elles se lancent dans l'aventure... mais là encore de nouvelles épreuves les attendent. D'abord, elles doivent se préparer à quitter notre structure qui, bien que contraignante par certains aspects, a permis de se construire comme mère et comme femme. Cette séparation est souvent un moment délicat qu'il faut accompagner pour que les jeunes mères n'éprouvent pas un sentiment d'abandon.

Ensuite, le plus difficile est de trouver un mode de garde dans la ville où elles vont s'implanter pour maintenir leur insertion professionnelle. Si les places en crèche sont rares, la place chez une assis-

tante maternelle nécessite, elle, un financement très important les premiers mois en attendant le relais de la CAF. En parallèle de cette épreuve, les jeunes femmes sont confrontées à l'installation dans leur logement, ce qui entraîne de lourdes dépenses pour payer la caution, l'ouverture du compteur électrique et l'achat du mobilier. Malgré les aides sociales, cela ressemble souvent à du camping organisé !

Enfin, les jeunes femmes doivent aussi retisser tout un réseau amical et social localement : inscription en PMI, dans les écoles, rencontre si besoin du service social, rencontre du voisinage.

Ainsi, toutes les anciennes résidentes témoignent des difficultés que représentent les six premiers mois dans leur nouveau logement. Elles arrivent à s'y maintenir de manière autonome, à vivre comme tout un chacun. C'est l'expérience que certaines n'ont parfois jamais connue compte tenu de leur histoire familiale.

Sabine PIRROVANI,
directrice d'établissement ASMAE

Lydie et Leevan
TOUKOUYOU,
avec Amélie RONDEAU
de l'association
Toit Accueil Vie.



Locaux,
Toit Accueil Vie,
Montreuil.

LE PARI D'UN TOIT !

Lieu de l'adolescence, lieu de la première maternité, de la première naissance et de la petite enfance, le centre maternel Toit Accueil Vie a vocation pour accueillir l'un de ces mouvements de la vie où l'on voudrait que l'avenir soit radicalement différent du passé, que l'histoire ne se répète pas, que s'ouvre le champ d'un renouveau.

Elles ont entre 16 et 18 ans lorsqu'elles se présentent à nous, enceintes ou avec leur enfant.

La cohabitation de l'adolescence et de la maternité semble relever du paradoxe. Le pari de *Toit Accueil Vie* est de lutter contre l'idée d'une impossible cohabitation. Nous leur faisons confiance, *a priori*, et leur imputons un certain potentiel. Un potentiel supposé qui va, de ce fait se révéler et être mobilisé. Nous nous proposons comme partenaires dans les aménagements nécessaires et les délicates négociations.

Toit Accueil Vie engage les adolescentes vers un statut autonome tout d'abord par le biais d'un habitat éducatif individualisé. Là encore, le pari est de les confronter à la vie de la cité, à la construction des liens et des relais au plus près de la réalité. Elles vont devoir gérer personnellement l'essentiel de leurs contraintes : la pleine responsabilité du lieu de vie, un cadre de vie adapté à la présence d'un tout petit, la gestion d'un budget mais aussi la réalisation de leurs projets d'études, de formation et/ou d'emploi. Pari audacieux alors qu'elles vivent une transformation radicale : de jeunes filles elles deviennent mères. Ce changement de statut et la charge de responsabilités qui s'y attache, ne fournit pas les clefs d'une nécessaire maturité et n'évacue

pas la traversée de l'adolescence. L'enfant est alors convoqué à une place où il va rendre ces adolescentes, mères et, si possible femmes.

Dans cette perspective, nous proposons un accompagnement très individualisé devant leur permettre de s'essayer aux exigences de leur nouveau parcours de vie avec l'appui de professionnels au quotidien. Il s'agit pour nous d'affirmer et donc de construire une ligne éducative, soutenant que le temps de l'adolescence ne doit pas être gommé du fait de la maternité. Nous aménageons aussi des temps spécifiques de prise en charge et une référence éducative articulant la maternité et les besoins de l'enfant, avec l'âge des jeunes mères et leurs besoins d'adolescentes.

Cette traversée est souvent rude, parsemée d'embûches et de désillusions. Au cours des trois ans de séjour (en moyenne) il va s'agir pour elles de parvenir à accrocher les insignes d'une insertion réussie, sésame indispensable pour accéder à un logement autonome. Certaines y parviennent et la sortie du centre maternel les confronte à un nouveau challenge, pour d'autres une étape supplémentaire est nécessaire pour parfaire leur quête d'autonomie.

Toit Accueil Vie : un complexe bricolage d'histoires, de savoirs et d'expériences, qui n'a de cesse d'être questionné par le nouveau.

Stéphane PALITO, directeur de *Toit Accueil Vie*



Boubou CAMARA, Melhem CHOKR et Amro EL SAMAH, COS Les Sureaux, Montreuil

TÉMOIGNAGES

« Un patron quand il embauche quelqu'un c'est comme un mariage, il veut de la sécurité, il veut être sûr de la personne, donc c'est pas une question d'apparence, moi je dis il faut les faire sauter les préjugés, quand t'es déterminé et que tu veux quelque chose, tu te privas pas pour avoir ce que tu veux. C'est l'état d'esprit qui compte. C'est vrai que l'image des jeunes est stigmatisée, les employeurs ils ont forcément une mauvaise image de la jeunesse... Ils sont pas sûrs des jeunes, ils veulent quelqu'un qui a déjà de l'expérience, parce que tu peux pas dire là j'y vais, demain j'y vais pas... Le patron il a besoin de ton travail quoi ».

« Moi mon patron, il n'a pas envie de perdre son temps à former une personne, parce que c'est le chiffre, le chiffre, le chiffre et le chiffre... ».

SE LOGER OU TRAVAILLER... L'HEURE DU CHOIX

Le jeune F, vingt-cinq ans, est en lien avec l'équipe éducative depuis deux ans, il a déjà participé à un projet d'insertion professionnelle organisé par la mission locale où il a été régulier aux ateliers ; cela n'avait pas débouché sur un emploi.

En octobre, F sollicite les éducateurs car il est dans la « galère » depuis le retour de ses vacances en septembre. Il explique que sa mère est en retraite depuis l'été et a décidé de partir s'installer dans sa région natale. Elle propose à son fils la possibilité soit de venir avec elle, soit de rester dans la région parisienne. S'il choisit cette dernière proposition, il doit se débrouiller. F fait un autre choix, celui de partir en vacances en Espagne au mois d'août avec des amis... Il pensait qu'il s'agissait d'une lointaine menace de la part de sa mère comme elle avait pu lui en faire parfois pour le pousser à être responsable de sa vie.

A son retour de vacances, la serrure de la porte est changée. Il prend conscience que les paroles de sa mère n'étaient pas que de vaines menaces. Il se retrouve devant la réalité à devoir prendre en charge sa vie : se nourrir, se loger et trouver un emploi. L'hiver approche et F s'épuise de cette situation de survie, d'autant plus que ses diverses démarches auprès du CCAS, du service social du Conseil général et du 115 n'aboutissent pas. Pour

éviter qu'il ne tombe dans une spirale irréversible de vie dans la rue, l'équipe, en partenariat avec la mission locale, lui présente les possibilités proposées par l'association C2DI93.

Un mois plus tard il signe un CDI en tant qu'équipier de caisse dans un magasin d'électroménager près de sa ville. Se met alors en place une synergie de l'ensemble des acteurs : C2DI93 l'accompagne et fait le lien avec l'employeur. La mission locale et le CCAS s'occupent de la recherche de l'hôtel et la prise en charge financière. L'association ARRIMAGES active le réseau Interlogement93 et accompagne le jeune dans ses démarches d'obtention d'un logement au foyer de jeunes travailleurs. Avec un CDI et un toit, F a su faire un choix mais il n'a pas su le tenir dans la durée.

Les personnes que nous accompagnons cumulent de nombreux obstacles, ce qui ne facilite pas leur insertion professionnelle. Cependant, nous pouvons témoigner avec plaisir, que l'implication de l'ensemble de nos partenaires et des réseaux CD2DI93 et Interlogement93 contribuent à ce que nos équipes poursuivent leurs actions auprès des jeunes en difficulté au regard de l'emploi, de l'hébergement et du logement.

Myriam Benhamida,
chef de service ARRIMAGES

UN POSSIBLE EMPLOI

L'association d'éducation populaire Concorde (AEPC) est une maison d'enfants à caractère social, créée en 1969, qui a la double habilitation : Aide sociale à l'enfance et Protection judiciaire de la jeunesse. Elle dispose à ce jour de sept établissements, d'un dispositif d'accueil personnalisé et accueille 150 jeunes âgés de 8 à 21 ans. Le Projet pédagogique institutionnel est le référentiel qui sous-tend nos actions.

Pour répondre aux problématiques de la rupture scolaire et de l'accueil de mineurs isolés étrangers, l'AEPC s'est dotée de plusieurs ateliers scolaires reconnus. Pour preuve, l'Éducation nationale a mis à disposition un enseignant à temps partiel pour renforcer notre équipe.

Les missions multiples de cet atelier visent : la réintégration des non scolarisés dans un cursus classique ou professionnel, l'offre d'une nouvelle chance à des jeunes en rupture et la prise en charge des mineurs isolés. De plus, nous avons mis en place des stages permettant aux jeunes d'aborder le monde du travail. L'AEPC a pour objectif d'être un maillon de l'insertion : elle propose des outils efficaces en faveur des jeunes accueillis. Être inséré signifie avoir une place, et le concept d'insertion est indissociable de celui de socialisation. L'accompagnement social et éducatif est donc central dans notre projet. L'accueil des jeunes dans le cadre des lois de la protection de l'enfance prend fin à la majorité et, pour bénéficier d'un contrat d'accueil provisoire au-delà, le projet et l'accompagnement éducatif doivent induire une obligation de résultat face aux autorités de tarification, à très court terme. Les jeunes bénéficiaires de cette aide sont rapidement sensibilisés, pour tenter de juguler tout risque de rupture qui les plongerait à nouveau dans la précarité voire dans la rue.

L'AEPC a créé un réseau d'employeurs devenus des partenaires institutionnels. À ce jour, il s'agit, d'un réseau regroupant plus de soixante entreprises dans tous les secteurs qui permettent de conclure tous types de contrats professionnels, de manière réactive. Cependant, les contrats d'apprentissage sont privilégiés car ils sont vecteurs de diplômes et de promotion sociale. Ce maillage est pertinent. Certains jeunes obtiennent une qualification professionnelle reconnue et sanctionnée, par des prix départementaux voire nationaux. Toute l'action et la mise en application de

ces outils d'insertion nécessitent un travail en partenariat étroit et rigoureux avec les différents centres de formations tels que les centres de formation des apprentis. Notre volonté est bien de sensibiliser les jeunes accueillis aux opportunités des métiers porteurs. Le service à la personne et le commerce de proximité sont des exemples de secteurs en croissance qui offrent de nombreux emplois. Ainsi, nous apportons des réponses aux difficultés majeures de notre société dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes

en Seine-Saint-Denis.

Cependant l'insertion professionnelle dépend de l'obtention d'un titre de séjour. À ce jour, plusieurs dossiers sont en souffrance et mettent en péril le devenir des jeunes, tant sur le plan professionnel qu'éducatif. Les délais de traitement qui dépassent régulièrement douze mois, parasitent le fond et la forme de toutes nos actions pédagogiques et sociales.

Sylvain Lesueur,
directeur adjoint AEPC

NOTES DE LECTURE



Courant mars, le ministre de l'Intérieur affirmait que les Roms ne souhaitaient pas s'intégrer. Le bouleversant témoignage d'Anina Ciuciu, Rom de nationalité roumaine, dément ces propos fallacieux à caractère discriminatoire.

Installée dans la banlieue de Craiova, la famille d'Anina, victime de discriminations sévères, connaissait la misère. Dans l'espoir d'accéder à des conditions de vie plus favorables, ses parents décidèrent en 1997 de quitter la Roumanie avec leurs trois filles pour s'installer en France. Après avoir surmonté les pires difficultés et connu les tourments des migrants clandestins, la famille a réalisé son projet. Malgré tous ces obstacles, parents et enfants sont aujourd'hui parfaitement intégrés tout en restant attachés à la culture romani. Âgée de 22 ans, Anina poursuit de brillantes études en master de droit à la Sorbonne. Au-delà du récit biographique, ce livre nous rappelle la condition actuelle des populations roms. Infondés, les préjugés perdurent et l'apartheid à leur encontre persiste. Anina souligne que « Naître Rom au XXI^e siècle est malheureusement toujours un handicap ». L'auteure appelle de ses vœux une évolution des mentalités et un changement notable des politiques publiques. Conformément à notre éthique professionnelle¹, il nous incombe sans aucun doute de contribuer à la pleine réalisation de ce souhait légitime.

À noter que le récent rapport, publié par Amnesty International *Ici et maintenant, droits humains pour les Roms*, avril 2013, complétera la lecture de cet ouvrage remarquable.

Jean-Jacques Deluchey, directeur adjoint Amicale du nid 93

^{1/} Cf. en particulier « L'Éthique en Travail Social Déclaration de Principes ». Ce document a été approuvé lors des assemblées générales de la Fédération internationale des travailleurs sociaux et de l'Association internationale des écoles de travail social à Adélaïde, Australie, octobre 2004.

CAPITAL

Constat sur la santé des jeunes à Métabole

1/ Biologiste chercheur
(1901-1982)

La définition de la santé selon l'OMS (1946) : "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". René Dubos¹ a ainsi pu définir une approche de la santé comme la convergence des notions d'autonomie et de bien-être.

Problématique

La santé, prise dans sa dimension globale peut être considérée comme un capital à s'approprier ou se réapproprier. Les parcours de vie des jeunes qui nous sont confiés les ont régulièrement confrontés à des violences symboliques, psychiques, parfois physiques. Elles les ont amenés à délaissier leur santé. Ainsi ce sont souvent des jeunes bien démunis que nous accueillons. En quoi ce déficit constitue-t-il un frein à l'intégration sociale et professionnelle ? Comment travailler à reconquérir ce capital ?

En plein cœur de la tourmente qui les fait passer du monde de l'enfance à celui des adultes, et pris dans leurs difficultés de vie, les jeunes peuvent avoir des attitudes variables aux extrêmes. Nous observons

d'un côté des prises de risques majeures (drogues, IVG à répétition etc.) et de l'autre un abandon de la problématique de santé « *même pas mal, je ne veux rien savoir de ce que j'ai* ». Ils sont de plus en plus nombreux, et de façon toujours plus précoce, à adopter des comportements néfastes. La question des inégalités sociales, des carences éducatives associées aux difficultés déjà évoquées, renforce les mises en danger quant à leur santé.

Le corps marqueur et porteur de souffrances

Ainsi la santé peut se trouver directement impactée par la souffrance vécue. Le corps est utilisé pour ce qui ne peut pas se mettre en mots. Mais, le corps à ses propres lois et confronte l'adolescent aux consé-

© Ikambere / Alix Marnat
Tous droits réservés





SANTÉ

quences de ce qu'il a mis en place (conduite addictive, abandon du corps : aggravation de certains symptômes infectieux). À partir de ce moment, la question de l'insertion s'éloigne d'autant plus que le jeune n'est plus en état physique de se projeter. Pour l'adulte accompagnateur, le soin s'impose avant tout. Tout processus de formation, d'intégration au monde professionnel devient illusoire. Nous observons aussi fréquemment chez nos usagers des fatigues chroniques, des maladies ou des accidents qui viennent opportunément justifier un absentéisme rédhibitoire, à *leur corps défendant*. Qu'elles soient réelles ou imaginaires, ces plaintes signent l'utilisation du corps et de sa santé comme une impossibilité à aller de l'avant.

Que dire des nombreuses grossesses observées chez les jeunes filles accueillies ? Elles viennent souvent signer un manque, un vide à combler, un lien à réparer, un espoir de solution à une souffrance. Celui-ci peut être camouflé du voile d'un choix prétendument mûri et réfléchi, qu'importe, les possibilités d'une insertion socio-professionnelle sont dans ce cas majoritairement mises à mal, au moins à court et moyen termes.

La question particulière de la maladie mentale est très présente, l'intégration sociale se pose avec acuité, l'intégration professionnelle se dresse bien souvent comme un impossible pour ces jeunes, du moins à l'échelle du temps qui nous est imposé.

Prendre soin de sa santé : la quête de bien-être et la réappropriation du corps comme objet de reconquête sociale

Notre approche se veut globale et vise en premier lieu la restauration des liens psycho affectifs délités par une histoire traumatique et ainsi, permettre à nos usagers d'accéder à une forme de mieux-être. L'outil premier est la psychothérapie. Elle est développée selon des modalités qui nous sont propres et vise notamment à restaurer le capital santé des jeunes et les guider vers la capacité éclairée à l'investir dans leur projet d'avenir.

Le corps est porteur et marqueur de souffrances. Un objectif du travail engagé est de conduire nos usagers à se réapproprier ce corps, à apprendre à en prendre soin. À travers cela, c'est également l'intégration au corps social qui est visé. Mettre en place une contraception adaptée, c'est affirmer sa

volonté de vivre pour soi ; se prémunir des risques dans ses conduites sexuelles, c'est *se* protéger, mais aussi apprendre à protéger *l'autre* et ainsi éprouver son existence. S'engager dans des soins psychiatriques, et éventuellement demander la reconnaissance MDPH, peut être un marqueur de dignité : s'accepter avec sa différence, mais faisant partie intégrante du corps social. Des outils existent, évoquons l'Espace santé jeune à l'Hôtel Dieu, partenaire de premier choix, les centres de planification familiale.

Ainsi l'accès à la santé n'est souvent pas tant une problématique de lieux de prise en charge. Comme nous l'avons dit, bien souvent ceux-ci existent avec des spécificités adaptées aux difficultés adolescentes et un savoir faire incontestable. L'enjeu est bien plus en amont, c'est l'appropriation par l'adolescent / jeune adulte de ce que l'on peut nommer « prendre soin de soi ».

Métabole 93

Alain Gamichon, psychologue, responsable des questions cliniques

Frédéric Robin, chef de service





L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES TRAVAILLEURS

INFORMATIONS PRATIQUES

ALJT
Cité du stade
3 allée des pensées
93140 BONDY

Tél. : 01 48 12 63 53
Fax : 01 48 48 37 20

www.aljt.com

CONTACT

Aurélien Dessard,
réfèrent logement
pour IL93 :
a.dessard@aljt.asso.fr



© ALJT - Tous droits réservés - Épinay : Facade - Studio.



L'ALJT gère depuis 1956 des foyers de jeunes travailleurs qui ont évolué avec leur époque. Aujourd'hui, l'association représente 46 résidences en Île-de-France, correspondant à environ 5500 lits et propose des services d'accompagnement qui favorisent l'autonomie des jeunes. Depuis sa création, sa vocation sociale est l'accueil, l'animation, l'orientation et l'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

En Seine-Saint-Denis, un total de 1547 places est proposé dans six résidences jeunes travailleurs (RJT) et quatre résidences jeunes actifs en mobilité (RJAM). Un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) est intégré à la RJT de Bondy (15 places dispersées dans la résidence). Les personnes accueillies bénéficient des mêmes prestations, avec un accompagnement renforcé et une participation financière moindre.

Les résidences

Les RJT proposent un logement et un accompagnement socio-éducatif. L'accompagnement comprend des permanences thématiques, des rendez-vous individuels et des actions collectives. Les thèmes abordés sont l'accès au logement, la recherche d'emploi, la santé, la culture et les loisirs, la citoyenneté et le développement durable. Les candidatures

sont déposées via le site Internet et sont étudiées par chaque résidence. L'admission peut être très rapide : la sélection se fait sur dossier avant un entretien d'admission. Un minimum de ressources de 500 € est exigé, sachant que 700 € permettent de vivre dans de meilleures conditions. Dans tous les cas, le reste à vivre est calculé.

En 2011, dans l'ensemble des RJT d'Île-de-France, 58% des résidents avaient des revenus inférieurs au SMIC, 47% en dessous du seuil de pauvreté (949 €).

À leur entrée, les jeunes en règle générale signent un contrat de séjour de trois à six mois, renouvelable jusqu'à atteindre deux ans si les objectifs à l'entrée, ou le respect du règlement de fonctionnement, sont respectés. En moyenne, un jeune reste en RJT environ treize mois. Les jeunes ont un préavis d'une semaine à donner avant leur sortie. Chaque RJT dispose d'un Conseil de la vie sociale regroupant quatre résidents, un salarié et un cadre. Les résidents adhèrent à l'association.

La Caisse d'allocations familiales encourage une mixité de peuplement : certains jeunes ont uniquement le logement comme point bloquant alors que d'autres ont une rupture dans leur parcours professionnel. Dans les RJT franciliennes en 2011, une majorité de jeunes était en emploi (52%) ou en formation (42%), les autres étaient demandeurs d'emploi indemnisés (6%). 10% des jeunes sont orientés par l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre d'une convention avec les conseils généraux. Au moment de l'entrée, un contrat tripartite est signé. D'autres partenaires ont des conventions spécifiques avec certaines RJT (missions locales, dispositif Urgence Jeunes d'Aurore...)

La première RJAM a ouvert en 2008 pour répondre à la demande croissante d'un public plus âgé (26-32 ans) mobile en région parisienne : embauche, mutation, missions de quelques mois, etc. À la différence des RJT, les RJAM ne proposent pas d'accompagnement socio-éducatif.

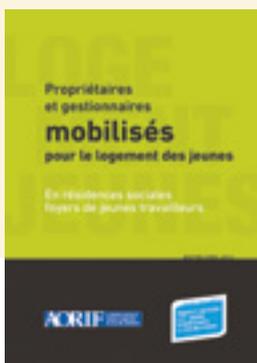
En 2011, dans l'ensemble des RJAM d'Île-de-France, 75% des résidents avaient des revenus supérieurs au SMIC.

Les projets

L'activité est en pleine expansion depuis quelques années : vingt sites étaient gérés en 2000 et l'objectif est d'en atteindre soixante en 2014. La demande reste largement supérieure aux capacités, 52200 candidatures ayant été reçues en 2011, contre une offre de 5500 lits. L'ALJT expérimente depuis peu un projet intergénérationnel à Paris.

Gaëlle Dariet, animatrice réseau IL93

Le 10 décembre 2012, l'association des organismes HLM et l'union des foyers pour jeunes travailleurs ont signé une charte d'engagement pour la période 2013-2015. Il s'agit de renforcer avant tout le développement de solutions innovantes en matière de logement des jeunes, les partenariats entre associations gestionnaires et organismes HLM, et élaborer des référentiels et outils de connaissances et de diagnostics. Enfin, et de façon prioritaire, l'objectif est de favoriser l'accompagnement de parcours résidentiels des jeunes.



LA PRÉV' EN 10 QUESTIONS

interview de
Jean-François Gancel, directeur,
par Patrice Fleury

à Ville & Avenir

0 *Ville & Avenir, combien d'ancienneté dans la Cité ?*

Janvier 1994 à Rosny-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne, 1996 à Bondy.

1 *Comment trouves-tu que les jeunes d'alors ont vieilli ?* Bizarrement la plupart sont "rangés" de manière très normale dans une vision presque caricaturale de la société : hétérosexuel, marié avec enfants, des crédits pour la voiture et le pavillon, un peu "beauf" quoi ! L'autre partie, plus dramatiquement et presque prévisible dès les premières rencontres, est en marge : petite délinquance, revenus d'assistance, économie de la rue et petits arrangements.

2 *Faut-il être jeune pour aborder les jeunes d'aujourd'hui ?* Non surtout pas ! Ni jeune, ni issu des cités, ni maghrébin, juste éducateur engagé et professionnel ayant une certaine empathie avec les modes de relations humaines directes dans les lieux "de relégation sociale", etc.

3 *En 2013, les adolescents vous semblent-ils aussi juvéniles qu'hier ?* Moins conscients de leur responsabilité individuelle c'est sûr ; moins combatifs socialement aussi, plus "archaïques" oui, plus réactionnaires aussi.

4 *A quel âge on devient jeune et celui où on ne l'est plus ?* Les années "collège" sont raides, puis la première exclusion à 16 ans, puis à 18 la majorité et enfin je dirais par déformation professionnelle entre 21 et 25 ans. Après ils ne sont plus "jeunes".

5 *Quelles-sont les premières préoccupations des jeunes en contact avec vous ?* Difficile à dire. Ils disent de l'argent, puis du travail, puis ...? En tout cas un gros problème d'estime de soi. Soit trop orgueilleux et prétentieux sur leurs capacités, soit trop défaitistes.

6 *Quelles sont les réussites dont ils sont les plus fiers ?* Difficile à dire aussi, pour les filles sans nul doute la réussite scolaire. Pour les garçons...? En tout cas, pas de recherche d'émancipation ni pour l'un ni pour l'autre !

7 *L'anonymat et la libre adhésion, les deux piliers historiques de la Prév', ont-ils encore droit de cité ?* Oui pour la libre adhésion, c'est consubstantiel de la mission hors mandat nominatif, l'anonymat, il faut l'explicitier et en tout cas ce n'est pas l'anonymat des professionnels ni l'anomie des usagers. Enfin ils restent actifs si ces principes sont pensés et ont du sens, ce qui est le cas à Ville et Avenir.

8 *Quels sont les héros des jeunes des quartiers, s'ils en ont encore ?* Foot, star de la télé-réalité, chanteurs de rap, de R&B, ou pire des "terroristes" enfin la caricature, quoi. Être ou avoir, ils ont choisi ou ne peuvent accéder à ni l'un ni l'autre.

9 *Dans votre pratique de projets, quels sont ceux qui vous semblent les plus prometteurs ?* Tous les projets pour lesquels les jeunes sont acteurs et responsables. Les moins : les activités de type consuméristes.

10 *Parmi les jeunes qui fréquentent l'équipe et vos activités, à quels changements aspirent-ils le plus ?* Un travail, une occupation, de quoi vivre, etc.

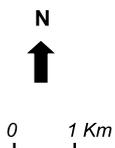
INFORMATIONS PRATIQUES

VILLE & AVENIR
Siège social :
1 square des Vosges
93110 Rosny-sous-Bois

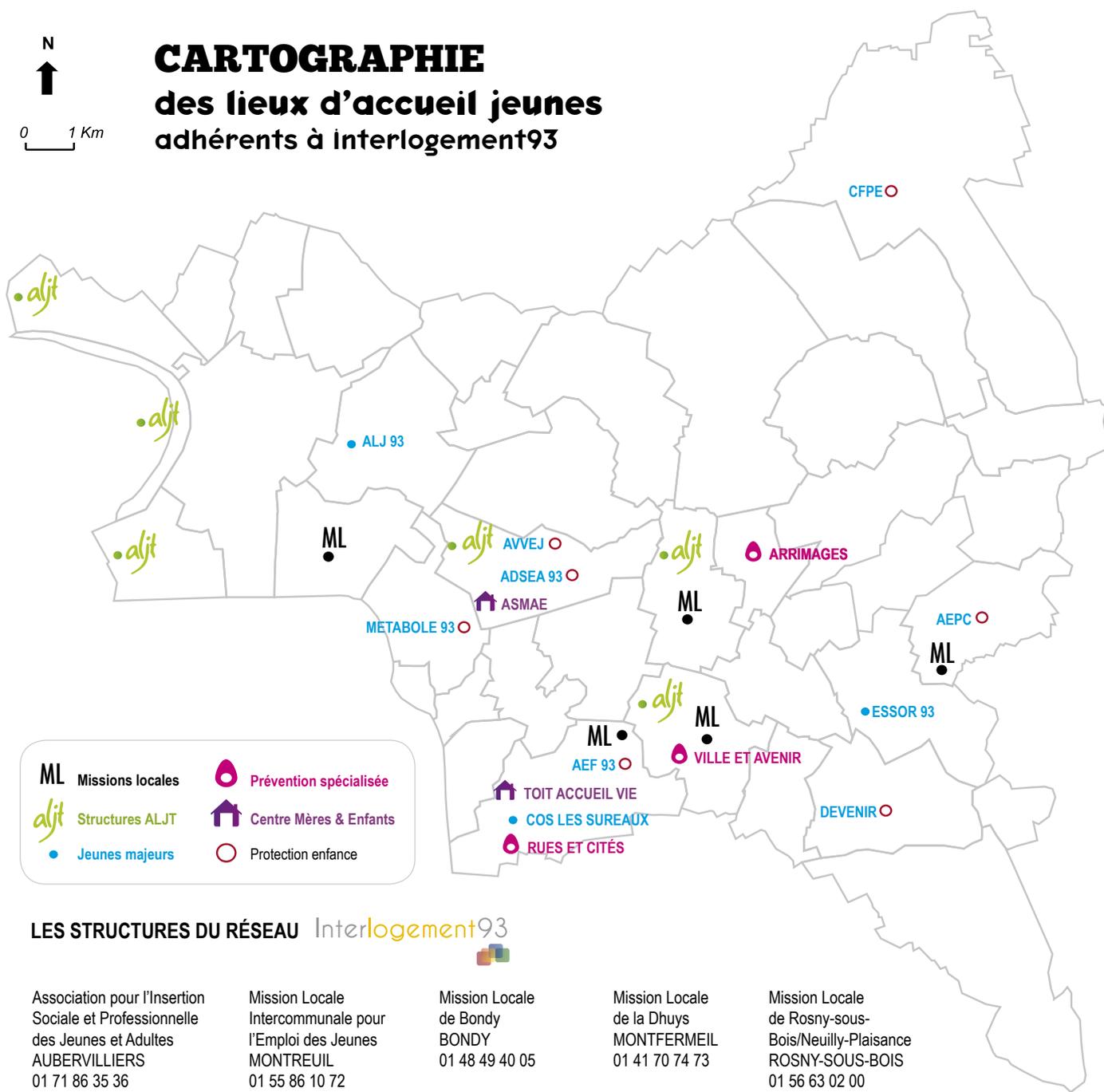
Tél. 01 48 54 17 20
Fax : 01 48 54 17 53

CONTACT
contact@villeetavenir.fr





CARTOGRAPHIE des lieux d'accueil jeunes adhérents à Interlogement93



ML Missions locales	Prévention spécialisée
Structures ALJT	Centre Mères & Enfants
Jeunes majeurs	Protection enfance

LES STRUCTURES DU RÉSEAU Interlogement93

Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes et Adultes
AUBERVILLIERS
01 71 86 35 36

Mission Locale Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes
MONTREUIL
01 55 86 10 72

Mission Locale de Bondy
BONDY
01 48 49 40 05

Mission Locale de la Dhuis
MONTFERMEIL
01 41 70 74 73

Mission Locale de Rosny-sous-Bois/Neuilly-Plaisance
ROSNY-SOUS-BOIS
01 56 63 02 00

ALJT
Groupement Territorial Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne
BONDY
01 48 12 63 53

ADSEA 93
BOBIGNY
01 48 02 59 00

AEF 93
MONTREUIL
01 42 87 85 95

AEPC
MONTFERMEIL
01 45 09 82 44

ALJ 93
LA COURNEUVE
01 48 36 56 17

AVVEJ
BOBIGNY
01 48 48 51 30

RUES ET CITES
MONTREUIL
01 41 72 02 81

VILLE ET AVENIR
ROSNY-SOUS-BOIS
01 48 54 17 20

ASMAE
BOBIGNY
01 41 50 57 00

COS LES SUREAUX
MONTREUIL
01 41 72 08 80

DEVENIR
NEUILLY-SUR-MARNE
01 43 08 20 92

ESSOR 93
GAGNY
01 41 53 15 90

METABOLE 93
PANTIN
01 75 62 21 00

CFPE
TREMBLAY-EN-FRANCE
01 49 36 08 08

ARRIMAGES
PAVILLONS-SOUS-BOIS
01 48 02 07 74

TOIT ACCUEIL VIE
MONTREUIL
01 49 88 96 67

NB : La liste des établissements mentionnés n'est pas exhaustive